

CH-3000 Berne
Téléphone: 0844 – 873 873
Téléfax: 071 – 757 94 59
E-mail: info@vpe.ch
Internet: www.vpe.ch

Aux
Directions des entreprises électriques
AES – Association des entreprises électriques suisses
FPE – Organisations membres

Berne, le 18 septembre 2020

Négociations salariales 2021

Mesdames, Messieurs,

Le comité directeur de la FPE a le plaisir de vous présenter la requête des représentants du personnel et des employés de l'économie électrique FPE concernant les négociations salariales 2021. Celle-ci a été approuvée par les délégués des organisations membres lors de l'Assemblée d'automne 2020 à Berne.

La FPE recommande pour les négociations salariales 2021 :

- Une augmentation des masses salariales globales entre 1.0 et 2.0 % en fonction de la capacité bénéficiaire des différentes entreprises.
- Les adaptations structurelles et les promotions devront être considérées séparément.

Les employés ont fait preuve d'un grand engagement et d'une grande flexibilité pour aider à traverser cette période de pandémie. Sur les chantiers, l'activité a été soutenue et du personnel a même dû être engagé pour faire face à la charge de travail.

Selon les prévisions actuelles du SECO, une hausse négative de - 6.2 % du PIB est attendue pour 2020. Pour 2021, le SECO prévoit à nouveau une hausse du PIB de l'ordre de 5.3 %. L'effondrement dû au coronavirus en 2020 devrait ainsi pouvoir être compensé et les ventes d'électricité devraient pouvoir rester stables, ce qui devrait se traduire par de solides résultats. Malgré les effets du coronavirus, la plupart des entreprises s'attendent cette année à une clôture acceptable de l'exercice financier. Ceci est surtout valable pour les entreprises qui vendent essentiellement aux clients finaux et qui opèrent dans le domaine du réseau.

L'année passée, en comparant à 2018, l'économie électrique montrait une légère baisse de la consommation d'électricité de 0.8 % atteignant ainsi 57.2 milliards de kilowattheures (kWh) après déduction des pertes dues au transport et à la distribution du courant. Au contraire, la production d'électricité en 2019 augmenta de 6.4 % atteignant 71.9 milliards de kWh. Cela est principalement dû au taux d'utilisation accru des centrales nucléaires suisses, qui est passé à 86,9 %. Après déduction de la consommation due au pompage d'accumulation de 4.1 milliards de kWh, c'est donc une production nette de 67.5 milliards de kWh.

L'excédent physique d'exportations d'électricité se montait ainsi à 16.3 milliards de kWh. Les recettes provenant de l'export d'électricité se montaient à 1.786 milliards de francs pour un prix moyen de l'électricité de 4.9 Ct./kWh et ceci eut pour résultat un solde positif du commerce extérieur de 401 millions de francs pour des prix d'importation de 4.57 Ct./kWh en moyenne.

L'Office fédéral de la statistique prévoyait fin juin 2020 une inflation annuelle de l'ordre de - 0.9 % pour fin décembre 2020. Pour 2021, on s'attend à une inflation légèrement négative de - 0.3 %. Les prix à la consommation ne tiennent cependant nullement compte de certaines dépenses couvrant le coût de la vie. Selon Comparis, rien que les primes pour l'assurance de base obligatoire devraient augmenter en 2021 d'environ 3 %.

Les systèmes de salaire au mérite introduits dans les entreprises demandent en général déjà une augmentation des masses salariales de 0.8 % pour remplir leur fonction. Durant ces dernières années, il n'y eut que de faibles augmentations de salaire, l'évolution salariale a également en partie stagné. Pour cette raison, il convient de vérifier si les plus jeunes salariés ont obtenu une augmentation de salaire suffisante pour éviter une baisse dans la fourchette des salaires. Les bonnes performances des salariés doivent en principe être récompensées par une progression dans la plage salariale. Pour les salariés au-dessus de 35 ans, il convient de veiller à ce que les bonnes et très bonnes notes permanentes se traduisent également par une position adéquate dans la fourchette des salaires. C'est la raison pour laquelle nous attendons qu'un montant supérieur à 0.8 % soit placé dans le système de salaire au mérite. Il faudrait sinon avoir recours à des adaptations structurelles extraordinaires indépendantes des négociations salariales.

Avec une augmentation modérée des masses salariales entre 1.0 et 2.0 %, nous assurons la continuité dans l'évolution des salaires de la branche.

La FPE attend que la fixation et la répartition des masses salariales soient transparentes et équitables. La fourchette et la clé de répartition devront être discutées en fonction des différentes entreprises. Ceci signifie que la répartition définitive entre augmentation générale et augmentation au mérite devra être discutée avec la représentation du personnel ou la représentation des employés.

La FPE est convaincue de présenter une proposition pouvant faire l'objet d'un consensus pour les négociations salariales 2021 et attend que celle-ci soit considérée en conséquence au sein des entreprises électriques.

Meilleures salutations

FPE – Fédération Suisse des Représentations
du Personnel de l'Économie Électrique



Adrian Reusser
Président



Walter Bosshard
Secrétaire